

Éducation - Subventions aux classes transplantées ou de découverte

Mme FELLMANN, Première Adjointe, Rapporteur : Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer, pour les sorties ski de fond des écoles, les sommes suivantes, correspondant à une participation établie sur une base de 100 € par classe et par sortie, et tenant compte de la participation des familles et du Conseil Général :

- École élémentaire Bourgogne : subvention de 400 € pour 2 classes de CLIS et CLIN qui effectueront deux sorties,
- École élémentaire Champagne : subvention de 400 € pour 2 classes qui effectueront deux sorties,
- École élémentaire Dürer : subvention de 1 200 € pour 6 classes qui effectueront deux sorties,
- École élémentaire Ile de France : subvention de 800 € pour 4 classes qui effectueront deux sorties,
- École élémentaire Brossolette : subvention de 550 € pour 3 classes qui effectueront trois sorties.

Ces subventions seront versées aux coopératives scolaires des écoles.

En cas d'accord, la somme totale de 3 350 € sera prélevée au chapitre 65.255/6574 CS 21100.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur cette répartition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de se prononcer favorablement sur les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 20 décembre 2006.